

Port de Saint-Malo

Un port
de la Région Bretagne



Exploité par



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cellules modulables Quai de terre-neuve

AMI 2026.03A

Juin 2026

Port de **Saint-Malo**

Sommaire

Sommaire	2
1. Avertissement	3
2. Contexte	4
2.1. Le port de Saint-Malo	4
2.2. Le groupe Edeis	5
3. Le port de Saint-Malo	6
3.1. Les horaires d'ouverture.....	6
3.2. Travaux récemment réalisés ou programmés	6
4. Appel à Manifestation d'Intérêt- Conditions générales	6
4.1. Objet :.....	6
4.2. Surfaces disponibles :.....	6
4.3. Travaux prévus :.....	6
4.4. Activité autorisée.....	7
4.5. Règlementation applicable :.....	7
4.6. Type de contrat :	8
4.7. Conditions économiques :.....	8
4.8. Conditions de paiement :	8
4.9. Caution - Dépôt de garantie :.....	8
5. Critères d'éligibilité	9
6. Appel à Manifestation d'Intérêt - Modalités	10
6.1. Demandes & Réponses :.....	10
6.2. Calendrier prévu de l'ensemble de la procédure :.....	10
6.3. Structure des candidatures et offres :	11
6.4. Documentation demandée :.....	11
6.5. Analyse des candidatures et offres :	12
6.6. Envoi des candidatures et des offres.....	13
6.7. Droit de vérification :.....	13

1. Avertissement

1. Le présent document est intitulé « Appel à Manifestation d'Intérêt ». Les termes « appel à projets » ou toute autre dénomination éventuellement utilisés dans la suite du document le sont à des fins purement pratiques ou rédactionnelles et ne sauraient emporter une qualification juridique différente de celle d'un appel à manifestation d'intérêt, ni conférer à la procédure un caractère contractuel ou engageant pour la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale.
2. Les informations contenues dans le présent appel à manifestation d'intérêt (ci-après l'AMI), ainsi que toutes informations communiquées ultérieurement aux candidats, que ce soit verbalement, par écrit ou par tout autre moyen, par ou pour le compte de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale, de ses filiales, de ses employés ou de ses conseils, ont pour seul objet de présenter le cadre, les modalités et les conditions générales de la présente procédure.
3. Le présent AMI ne constitue ni une offre, ni une promesse, ni un engagement contractuel de quelque nature que ce soit de la part de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale. Il ne saurait emporter obligation de conclure, ni droit quelconque au bénéfice des candidats. La participation à la présente procédure ne saurait créer, au profit des candidats, une situation juridique particulière ou un droit à indemnisation.
4. Le présent AMI est établi à titre purement informatif. Il contient des informations, hypothèses, évaluations, projections, données techniques, juridiques, financières ou opérationnelles susceptibles d'évolution et qui peuvent être partielles, incomplètes, imprécises ou inexactes. Ces éléments ne prétendent pas être exhaustifs ni adaptés à la situation, aux objectifs ou aux contraintes propres à chaque candidat.
5. Certaines informations communiquées dans le cadre de l'AMI résultent d'interprétations de la réglementation applicable, notamment en matière domaniale, d'urbanisme, de sûreté, de sécurité, d'environnement, de fiscalité ou de droit public. La société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la pérennité de ces interprétations et n'assume aucune responsabilité à ce titre.
6. Il appartient à chaque candidat, sous sa seule responsabilité, de procéder à l'ensemble des vérifications, études, analyses et investigations qu'il jugera nécessaires, et de solliciter les conseils techniques, juridiques, financiers ou fiscaux indépendants appropriés, afin d'évaluer l'opportunité et la faisabilité du projet au regard de sa situation propre.
7. La société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale, ses filiales, ses employés et ses conseils déclinent toute responsabilité, envers toute personne, y compris les candidats, pour toute perte, dommage, préjudice, coût ou dépense, directs ou indirects, résultant notamment :
 - De la participation à la présente procédure,
 - De l'utilisation ou de l'interprétation des informations fournies,
 - De toute décision prise sur le fondement de ces informations,
 - Ou de l'abandon, la modification ou l'annulation du projet ou de la procédure.

Le demandeur devra ainsi supporter tous les coûts associés ou relatifs à la préparation et la soumission de son offre, y compris, mais non limité à, la préparation, les copies, l'affranchissement, les frais de livraison ou autres frais liés à toute démonstration ou de présentation pouvant être exigées par la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ou autres coûts engagés dans le cadre ou ayant trait à cet AMI. Tous ces frais et dépenses resteront à charge du demandeur, et la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ne sera pas tenue responsable de quelque manière que ce soit pour celles-ci ou pour tous autres frais, coûts ou autres, engagés par tout candidat, dans la préparation ou la présentation de son offre, quel que soit l'issue du processus de sélection.

Port de **Saint-Malo**

8. Les indications relatives aux surfaces, périmètres, emprises, plans, contraintes techniques ou domaniales sont communiquées à titre strictement indicatif. Elles sont susceptibles d'être ajustées notamment en fonction des prescriptions techniques, réglementaires, de sûreté, de sécurité, environnementales ou des contraintes propres au domaine concerné, sans que la responsabilité de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ne puisse être engagée.
9. La société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale se réserve le droit, sans y être tenue, de compléter, mettre à jour, modifier ou corriger, à tout moment, tout ou partie des informations, hypothèses ou évaluations contenues dans le présent AMI, sans que les candidats puissent se prévaloir d'un droit quelconque à l'information ou à l'égalité de traitement à ce titre.
10. Le présent AMI, ainsi que l'ensemble de ses annexes et informations associées, sont strictement confidentiels. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués ou transmis à des tiers, en tout ou partie, sauf à titre strictement confidentiel aux conseils professionnels du candidat. Cette obligation de confidentialité subsiste en toute hypothèse, y compris en cas de non-poursuite ou d'abandon de la procédure.
11. L'ensemble des frais, coûts et dépenses engagés par les candidats dans le cadre de la préparation, de la remise et du suivi de leur manifestation d'intérêt Concurrentiel, quels qu'ils soient, demeurent intégralement à leur charge. La société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ne prendra en charge ni ne remboursera aucun de ces frais, quelle que soit l'issue de la procédure.
12. La société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans obligation de motivation, d'accepter ou de rejeter toute manifestation d'intérêt, de qualifier ou disqualifier tout candidat, ainsi que de modifier, suspendre ou annuler, à tout moment et sans préavis, la présente procédure d'AMI et, le cas échéant, la suite du processus de sélection.

2. Contexte

2.1. Le port de Saint-Malo



Port de Saint-Malo

Le port de Saint-Malo est un port polyvalent au service des échanges, des mobilités et des filières maritimes. À la fois port de commerce, terminal ferry, port de pêche, port de croisière, port de construction et de réparation navale, port de plaisance et port de course au large, il occupe une place singulière sur la façade Manche.

Ses infrastructures - écluses et pertuis, quais, terminaux, entrepôts, forme de radoub, grues et outillages - s'appuient sur un écosystème de services complet : pilotage, remorquage, manutention, grutage, stockage, transit, services douaniers et vétérinaires. Cet ensemble contribue à faire de Saint-Malo une escale performante, polyvalente et réactive.

Sa position en façade Manche, au plus près de l'Angleterre et des îles anglo-normandes, lui confère un rôle singulier dans les échanges de fret et de passagers. Le Port constitue un point d'accès stratégique pour les liaisons transmanche et un maillon de proximité au service de son hinterland.

Le port de Saint-Malo traite environ 1 million de tonnes de marchandises par an et s'inscrit historiquement au service de la filière agricole bretonne. Fertilisants, aliments du bétail, tourteaux et autres vracs y occupent une place importante. En parallèle, la concession poursuit une démarche de diversification des trafics et accompagne également d'autres flux, notamment liés aux matériaux de construction, à l'énergie, au maritime et à l'industrie.

Le port de Saint-Malo accueille également plus d'1 million de passagers par an, toutes activités confondues. Cette fréquentation combine les trafics ferry, les liaisons côtières, les services à passagers touristiques et les escales de croisière. Leader breton des escales de croisière, Saint-Malo accueille chaque année une cinquantaine d'escales et constitue une porte d'entrée maritime de premier plan vers une destination mondialement connue. La qualité d'accueil des passagers, l'attrait patrimonial de la ville et la diversité des solutions d'escale (à quai à 2 pas de la ville, sur coffres avec une vue imprenable sur la baie) participent à ce positionnement.

L'activité de construction et de réparation navale est, elle aussi, constitutive de l'identité portuaire malouine. Le Pôle Naval Jacques Cartier et le Pôle Technique Duguay-Trouin concentrent des savoir-faire liés à la construction, l'entretien et la réparation de navires de plaisance, de compétition, de servitude ou de pêche.

Enfin, Saint-Malo est un port fortement identifié à la mer dans toutes ses dimensions : économie, mobilité, patrimoine, tourisme, plaisance, nautisme et course au large. Cette pluralité d'usages contribue à son image, à son attractivité et à sa singularité.

2.2. Le groupe Edeis

Edeis, concessionnaire des ports de Saint-Malo et Cancale est un acteur majeur dans le secteur de l'ingénierie et de l'exploitation d'infrastructures et de bâtiments complexes. Le groupe emploie 1000 collaborateurs répartis entre la division ingénierie (13 agences en France et à Monaco), la division aéroportuaire (20 aéroports en France et en Outre-Mer), 2 ports et 5 sites touristiques et patrimoniaux.

Edeis est le leader de l'exploitation d'aéroports en France. Grâce à sa vision innovante et durable, le groupe accompagne ses clients pour la réalisation et l'exploitation de leurs opérations de développement, d'aménagement et de valorisation des espaces et des territoires.

Port de **Saint-Malo**

3. Le port de Saint-Malo

3.1. Les horaires d'ouverture

Les bureaux sont ouverts de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du lundi au vendredi.

3.2. Travaux récemment réalisés ou programmés

- Modernisation du terminal ferry du Naye ;
- Rénovation du quai de Terre-Neuve ,
- Transformation du pôle nautisme course au large Duguay-Trouin et création d'un pôle d'activités nautiques.

4. Appel à Manifestation d'Intérêt- Conditions générales

4.1. Objet :

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Cellule A composée de : 2 Plateaux modulables d'environ 419 m² sis quai de Terre-neuve 35400 Saint-Malo.

Ladite cellule est libre de toute occupation.

4.2. Surfaces disponibles :

L'assiette foncière de la cellule A est d'une superficie d'environ 419 m² :

- Plateau RDC environ 217m².
- Plateau R+1 environ 202 m².

Les surfaces mentionnées sont communiquées à titre non contractuel. Le porteur de projet aura à sa charge la mise à jour des mesures exactes.

4.3. Travaux prévus :

Les cellules font l'objet d'une réhabilitation préalable réalisée par Edeis dans le cadre du projet global de transformation du Pôle Nautisme Duguay-Trouin.

Port de Saint-Malo

Les travaux comprennent notamment :

- La réhabilitation structurelle du bâtiment Sofrino ;
- La création de cellules modulables sur deux niveaux ;
- La reprise des réseaux principaux ;
- L'aménagement des accès et circulations ;
- La mise à disposition de plateaux bruts aménageables.

Les aménagements intérieurs spécifiques à l'activité du candidat (cloisonnement, équipements techniques, mobilier, process métier, enseignes, raccordements spécifiques, etc.) resteront à la charge exclusive du titulaire.

- Soit 2 plateaux : 1 RDC + 1 étage reliés par un escalier central à aménager.

4.4. Activité autorisée

L'objectif recherché par le gestionnaire est d'obtenir un juste équilibre entre les différents pôles économiques qui font la force de la plateforme et servent le développement économique et social de la région.

Dans ce contexte, il sera privilégié une entreprise dont l'activité est maritime ou portuaire tout en intégrant un volet RSE notamment sur :

- La création d'emplois locaux et durables, avec un engagement en faveur de l'insertion professionnelle, de l'alternance et de la formation continue ;
- La réduction de l'empreinte environnementale, incluant la limitation des nuisances sonores et atmosphériques, la mise en place de plans de sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- La gestion responsable des ressources, par une politique de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets
- L'engagement sociétal et territorial, favorisant les partenariats avec les acteurs économiques, éducatifs et associatifs du territoire.

4.5. Règlementation applicable :

Le terre-plein sera mis à disposition en l'état. Si des aménagements sont envisagés ils devront respecter à minima la réglementation en vigueur :

- PLU de la commune en vigueur + OAP port ;
- Règlements portuaires (ISPS, règlements d'exploitation portuaire ...) ;
- Règlementation locale en matière de respect de l'environnement (ICPE, loi sur l'eau...) ;
- Règlementation nationale et normes en vigueur.

Port de **Saint-Malo**

4.6. Type de contrat :

Le type de contrat proposé est une **Convention d'Occupation Temporaire (COT)** du domaine public maritime non constitutive de droits réels.

Est joint à cet Appel à Manifestation d'Intérêt , à titre indicatif, un projet de Convention d'Occupation Temporaire.

Durée : La durée de la Convention d'Occupation Temporaire sera de **6 ans**.

4.7. Conditions économiques :

En contrepartie, l'occupant versera à Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale une redevance d'occupation du domaine public maritime minimale de 160 € HTm²/an. Toute offre inférieure à cette redevance ne pourra être retenue.

La redevance fixée entre les parties sera révisée annuellement conformément à l'indice retenu par le Gestionnaire pour les occupants du domaine portuaire.

L'ensemble des coûts de branchements (eau, électricité, télécom, assainissement), des contrôles de sûreté, des études d'intégration, ainsi que tout aménagement extérieur ou de raccordement aux voies de service, sont intégralement et exclusivement à la charge du candidat.

Les frais de rédaction de l'AOT seront à la charge exclusive du bénéficiaire.

Les frais d'huissier pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée seront partagés pour moitié entre Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale et le Bénéficiaire.

4.8. Conditions de paiement :

La redevance d'occupation domaniale sera payée trimestriellement par prélèvement bancaire dans les 15 jours avant le début de la période.

4.9. Caution - Dépôt de garantie :

En garantie de ses obligations et avant toute entrée dans les lieux, le Candidat devra proposer au Gestionnaire un cautionnement d'un montant minimum de 6 mois de redevance HT sous forme de dépôt de garantie ou caution bancaire.

Cette somme sera conservée par le gestionnaire pendant toute la durée de la convention d'occupation jusqu'au règlement entier et définitif de toutes les redevances, charges et impôts récupérables, et toutes indemnités de quelque nature qu'elles soient, que le bénéficiaire pourrait devoir au gestionnaire à l'expiration du bail et à sa sortie des locaux. En cas d'impayés à la sortie de la convention, les parties conviennent que la compensation entre les créances des impayés et de restitution du dépôt de garantie pourra s'opérer.

Port de **Saint-Malo**

Le dépôt de garantie correspondant à six mois de redevances hors taxe, portera intérêt au profit du Bénéficiaire au taux pratiqué par la Banque de France, pour les avances sur titres, pour les sommes excédant celle qui correspond à plus de deux termes de redevance.

Dans le cas de résiliation de la convention pour inexécution de ses conditions ou pour une cause quelconque imputable au bénéficiaire, ce dépôt de garantie restera acquis au gestionnaire de plein droit à titre de dommages-intérêts, sans préjudice de tous autres.

5. Critères d'éligibilité

Pour candidater, le candidat remettra un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée sur l'emprise proposée, ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous.

L'absence d'éléments dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères empêchera l'attribution des points correspondant. Les éléments de réponses apportés par le candidat retenu dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pourront être repris sous la forme d'engagements du Bénéficiaire dans l'autorisation d'occupation temporaire.

Sont autorisées à exprimer leur intérêt et à participer à cet appel à manifestation d'intérêt, les sociétés disposant, au moment de la signature de la convention, d'un **établissement ou d'un siège dûment immatriculé en France** et répondant aux critère(s) suivants :

- **Société en lien avec le secteur portuaire.**

De plus chaque candidat devra déclarer sur l'honneur :

- Qu'il n'a pas subi de condamnation pour raison fiscale au cours des 5 dernières années ;
- Qu'il n'a pas subi de condamnation pour non-respect du droit du travail au cours des 5 dernières années ;
- Que la Société n'est pas l'objet de procédure de faillite ou de liquidation ;
- Que la Société est parfaitement à jour d'un point de vue fiscal ;
- Que les managers et membres du Conseil d'Administration ainsi que les Sociétés participantes (cas de consortium) n'ont pas subi de condamnations liées à de précédents appels d'offres et ne sont pas inscrits sur liste noire.

Port de Saint-Malo

6. Appel à Manifestation d'Intérêt - Modalités

Ce paragraphe a pour objet de définir le calendrier prévisionnel et les diverses phases de la procédure de mise en concurrence.

Chaque candidat devra respecter les dates indiquées et fournir la documentation exigée. Le gestionnaire se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne respecterait pas ces conditions.

Si le candidat est déjà titulaire d'un ou plusieurs lots sur le domaine public portuaire régional, il ne pourra prétendre à l'obtention d'un nouveau titre d'occupation qu'à la condition formelle préalable d'avoir signé l'ensemble de ses AOT/ COT et de s'être préalablement acquitté de l'ensemble de ses créances vis-à-vis de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale.

Si ce n'était pas le cas, il sera invité à régulariser sa situation sans délai. A défaut, sa candidature ne pourra trouver une suite favorable.

Il est proposé à chaque candidat une visite des lieux (en fonction des disponibilités d'Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale), sur demande formulée par mail 48h à l'avance à l'adresse suivante : contact@saintmalo-cancale.port.bzh

6.1. Demands & Réponses :

Si un participant constate des erreurs ou imprécisions dans la documentation fournie, celui-ci peut formuler une demande à l'adresse e-mail suivante:

contact@saintmalo-cancale.port.bzh

Aucune réponse orale ne sera donnée à un participant qui serait amené à parler du projet à un membre de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale.

Le document d'Appel à Manifestation d'Intérêt n'est pas transférable à autrui. Seul les membres de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale sont habilités à transférer le document à une tierce personne. Une offre réalisée à partir d'un document non remis par les membres de la société Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale cités ci-avant sera considérée comme non recevable.

6.2. Calendrier prévu de l'ensemble de la procédure :

Action	Date
Lancement de la consultation	16/06/2026
Visite du site	Sur demande 48h à l'avance
Date Limite de dépôts des projets	07/08/2026 à 12h00
Analyse, négociation	Semaines 33-34-35
Sélection du candidat	Semaines 36-37
Implantation au sein des espaces par la signature de l'acte	A définir

Port de Saint-Malo

6.3. Structure des candidatures et offres :

Les candidats devront transmettre leur dossier sous la forme de deux enveloppes distinctes ou fichiers dématérialisés séparés, à l'adresse suivante : contact@saintmalo-cancale.port.bzh permettant d'analyser la candidature et l'offre séparément.

L'enveloppe ou fichier dématérialisé 1 contenant la candidature sera examinée en premier lieu.

Toute candidature jugée non recevable ne donnera pas accès à l'enveloppe ou fichier dématérialisé 2 (offre).

Une note de 0 sur l'un des critères pourra entraîner l'élimination automatique de la candidature.

La candidature et l'offre seront analysées selon les éléments listés ci-dessous.

6.4. Documentation demandée :

Tous les documents ci-dessous devront être envoyés par mail :

Enveloppe ou dossier compressé N°1 « Candidature » :

- Lettre d'expression d'intérêt Annexe 1 (compléter, dater et signer le document annexe 1),
- Déclaration sur l'honneur sur les déclarations présentées en point 5,
- Présentation de l'entreprise,
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois,
- Statuts mis à jour,
- Pouvoir du signataire avec la chaîne des pouvoirs,
- Les 3 derniers bilans de la Société (ou de chaque société composant le consortium), ou bilan prévisionnel dans le cadre d'une création d'entreprise.
- Les 3 derniers comptes de résultats audités de la Société,
- Un dossier de présentation des références probantes liées à l'activité proposée sur le site.

Enveloppe ou dossier compressé N°2 « Offre » :

- Une proposition officielle présentant le projet :
 - Présentation de la société portant le(s) projet(s),
 - Projet architectural et structurel.
 - Description offre et type de clientèle, politique tarifaire et commerciale,
 - Politique environnementale,
 - Business plan (financements / revenus / coûts /...)

Port de Saint-Malo

6.5. Analyse des candidatures et offres :

Analyse de la candidature :

La candidature permettra d'évaluer les propositions selon les critères suivants :

- Conformité de l'activité proposée avec le périmètre autorisé sur le site (activités portuaires), Société portant une activité nécessitant, accompagnant ou favorisant le recours aux infrastructures portuaires, et générant ou susceptible de générer des flux logistiques, industriels ou maritimes en lien avec le port.
- La capacité économique et financière,
- Les références probantes liées à l'activité proposée.

Analyse de l'offre :

L'offre sera analysée selon les critères suivants :

Critères de sélection	Sous-critères	Pondération
1. Solvabilité et capacité financière	<ul style="list-style-type: none"> - Solidité financière et solvabilité du candidat - Références professionnelles et expériences dans les activités concernées - Capacité à respecter les obligations contractuelles et financières 	35%
2. Conditions économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de redevance proposé - Cohérence économique globale du projet - Capacité du projet à assurer une occupation pérenne du site 	30%
3. Conditions d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans le fonctionnement du site portuaire - Respect des contraintes de sécurité et d'exploitation - Anticipation et/ou gestion des impacts environnementaux - Démarche environnementale et RSE 	15%
4. Activité portuaire	<ul style="list-style-type: none"> - Activité en lien avec le nautisme et/ou course au large - Cohérence avec le développement du pôle nautisme (prévu par le schéma de développement du port) - Activité nécessitante ou bénéficiant directement de la proximité des infrastructures portuaires et nautiques - Synergies avec les autres acteurs du port 	15%
5. Valeur ajoutée pour le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'implantation de l'activité sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Localisation des clients/partenaires (sur le port, sur le périmètre de St. Malo Agglo, en Bretagne, au niveau national, européen...). - Création et/ou consolidation d'emplois directs : - Nombre d'emplois créés et/ou consolidés sur le site (salariés qui seront directement employés dans la cellule faisant l'objet de cette publicité). 	5%

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale pourra demander, à sa discrétion, des compléments d'informations ou précisions et se réserve le droit de ne pas retenir de candidat si aucune proposition n'est conforme aux objectifs ou critères définis.

Port de Saint-Malo

Attribution :

- Le candidat retenu sera invité à signer la Convention d'Occupation Temporaire non constitutive de droits réels.
- La Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale se réserve le droit de ne pas donner suite, de modifier les conditions, ou de sélectionner un autre candidat, sans recours possible des candidats.
- La signature de la convention pourra inclure des clauses d'engagement de délais, des sanctions en cas de non-respect et, le cas échéant, une garantie financière d'achèvement.

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale choisit librement le lauréat en fonction des offres et des éléments d'information reçus. Les critères prédominants de choix résident dans le prix ainsi que dans la qualité de l'opération proposée.

Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale se réserve également la faculté de négocier, si bon lui semble, sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque indemnisation de quelque nature que ce soit, avec tout Candidat de son choix jusqu'à conclure avec lui un accord définitif sur la location du terrain.

Si l'offre satisfait aux conditions sus mentionnées, en cas d'accord de principe de la part d'Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale, celui-ci devra être confirmé conformément aux procédures internes d'approbation de Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale ainsi que par la signature de la convention d'occupation temporaire du Domaine Public non constitutive de droits réels.

L'offre du Candidat à contracter avec Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale est ferme, non modifiable et ne peut être rétractée jusqu'à la date de signature de ladite convention d'occupation sauf réception, par le Candidat, d'une lettre d'Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale, envoyée avec accusé de réception, l'informant du rejet de son offre.

L'offre de prix des Candidats demeure valable jusqu'au choix du lauréat définitivement retenu.

6.6. Envoi des candidatures et des offres

Les candidats devront expédier l'ensemble de leur candidature et de leur offre avec les documents listés ci-dessus en format électronique par mail à l'adresse suivante :

contact@saintmalo-cancale.port.bzh

6.7. Droit de vérification :

Les participants à cette procédure s'engagent à transmettre les informations les plus récentes et les plus complètes possibles. La sélection des candidats sera faite sur la base de ces documents et déclarations.

Cependant, Edeis Ports de Saint-Malo & Cancale se réserve le droit de contrôler chacune des informations communiquées et à en demander la conformité.

Liste des annexes

Annexe 1 : Lettre d'accompagnement à candidature.

Annexe 2 : Plan de situation, plans.

Annexe 3 : Tableau de synthèse.

Annexe 4 : Dossier de candidature.

Annexe 5 : Projet type de Convention d'Occupation Temporaire non constitutive de droits réels.